

2 Il n'est pas nécessaire de dire le chapelet à genoux.

3 Il faut tenir son chapelet pour en gagner les indulgences.

4 Celui qui tient son chapelet fait participer aux indulgences tous ceux qui le récitent en sa compagnie, que ce soit lui qui préside ou non.

§ 5, PÉLÉRINAGES

1 Il faut avoir un but spécial, s'en occuper durant le voyage en invoquant souvent la Bonne Ste. Anne.

2 En arrivant à l'église, on fera l'acte d'adoration au T.-S.-Sacrement, puis on récitera la salutation à Ste. Anne qui se trouve à la fin du Directoire.

3 L'on ne peut guère accomplir un pèlerinage sans la réception des Sacraments, ce que l'on s'empressera de faire, aussi bien que d'entendre la sainte messe, s'il y a possibilité.

4 La vénération des reliques de Ste Anne devra réveiller la foi des pèlerins et exciter la ferveur de leurs prières à cette grande sainte.

5 Le chemin de la Croix, la récitation du chapelet et des prières à Ste. Anne seront d'excellents moyens d'employer le